

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 19 juin 2018

**Objet** : Recrutement pour accroissement temporaire d'activité

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 19 juin deux mil dix-huit à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 12 juin 2018, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

**Etaient présents** : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Jean-Luc CADDEDU, Monsieur Patrice CALMEJANE, Madame Christine CERRIGONE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Yves PERREE, Monsieur Didier ROUSSEL, Madame Carole RUCKERT, Monsieur Saïd SADAoui, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Monsieur André VEYSSIERE.

**Avaient donné procuration** : Monsieur Gérard LAMBERT à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Monsieur Saïd SADAoui, Monsieur Christophe PROVOT à Monsieur Philippe LAURENT.

**Etaient absents et excusés** : Madame Jeanne BECART, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Lamya KIROUANI, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Philippe PEMEZEC, Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Nadia SEISEN, Madame Sophie VALLY.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Aurore BARTHEL directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, M. Xavier BASTARD, Secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



**Objet : Recrutement pour accroissement temporaire d'activité**

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3 et 34,

Vu le décret n° 85.643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu le budget primitif de l'exercice 2018,

Considérant que des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, induit par la mise en œuvre à compter du 25 mai 2018 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), justifient le recrutement sur une durée limitée d'un cadre A chef de projet et nécessitent que soient précisées les modalités de ce recrutement et fixées les conditions de la rémunération de l'agent considéré,

Après en avoir délibéré,

**Article 1<sup>er</sup> : DECIDE**, à l'unanimité, d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel de catégorie A chargé(e) de mise en conformité et délégué(e) à la protection des données au CIG, par référence au grade d'attaché territorial, pour une durée de six mois, période susceptible d'être reconduite dans la limite d'une année maximum.

**Article 2 : DIT** que la rémunération correspondant à cet emploi temporaire sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial, selon la formation et l'expérience du (de la) candidat(e), et comprendra également le régime indemnitaire alloué aux autres agents de l'établissement relevant de ce grade, dans les conditions fixées par la délibération n° 2016-72 du 28 novembre 2016 ou toute autre délibération ultérieure relative au régime indemnitaire attribué aux agents du CIG.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 12, comptes 63 et 64.

 Le Président,  
Jacques Alain BENISTI  
Maire de Villiers-sur-Marne